

Hors classe 2018 : épisodes à péripéties en Meurthe et Moselle

1. Rappel du fonctionnement

Avec PPCR, les règles de passage à la Hors Classe ont été modifiées. Lorsque la FSU a voté le protocole PPCR (après consultation des syndiqué.es), qui acte des avancées pour les carrières, les règles d'application n'étaient toutes pas définies et certaines n'ont été transmises aux organisations syndicales que plus d'un an après, ne respectant pas les règles énoncées au début.

Référence: BO n° 8 du 22 février 2018

Principe général : un ratio est défini par le ministère tous les ans pour déterminer le contingent de postes en accès à la Hors Classe. Pour notre département, 13.2% des éligibles à la hors classe (personnes aux échelons 9, 10 et 11) sont promus au titre de la campagne 2018, soit 153 personnes.

Nouveautés :

- Les personnels ayant atteint le 9ème échelon depuis au moins 2 ans au 31 août 2018 sont éligibles à la Hors Classe. Ils sont classés **automatiquement** par ordre de barème (pas de démarche à effectuer).
- Le barème se constitue selon les correspondances figurant dans les tableaux ci-dessous.

Barème = Ancienneté dans l'échelon + appréciation IA-DASEN

Ancienneté dans l'échelon (au 31 août 2018) :

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août	9 + 2	9 + 3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Appréciation IA-DASEN (conservée pour les campagnes de promotion les années suivantes) :

Appréciation IEN	L'appréciation émise par l'IEN a parfois été « boostée » par l'IA (ou pas...) car un critère supplémentaire existe	Appréciation IA	Points
---		Excellent	120
Très satisfaisant		Très satisfaisant	100
Satisfaisant		Satisfaisant	80
A consolider		A consolider	60

NB : Chacun peut consulter sur son Iprof l'appréciation émis par son IEN. En revanche

l'appréciation (modifiée parfois) par l'IA-DASEN n'est pas visible ! Le SNUipp a aussi demandé plus de transparence afin que chacun ait connaissance de l'appréciation émise par l'IA le concernant.

Précisions :

- En cas d'égalité de barème, le départage s'est fait selon les discriminants suivants :
 - AGS (Ancienneté Générale des Services)
 - Echelon
 - Ancienneté dans l'échelon
- Les 3ème rendez-vous de carrière qui ont eu lieu en 2017-2018 ne seront pris en compte que pour que la campagne 2019.
- Les services doivent avoir une attention particulière à l'égalité femme/homme dans l'établissement du tableau d'avancement. Il faut que la proportion de femmes dans les promus atteigne a minima la proportion de femmes dans le corps (83% de femmes en Meurthe et Moselle). Il s'agit de préconisations liées à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

2. Déroulement dans le département

La CAPD du 26 juin aurait dû traiter du passage à la Hors Classe. Après un groupe de travail compliqué courant juin, le SNUipp FSU 54 a mis en avant l'iniquité de traitement présente dans le projet initial de promotions à la Hors Classe (mélange de méritocratie et d'arbitraire).

Lors de la CAPD du 26 juin, le SNUipp FSU 54 a invité le SE et l'UNSA à refuser la validation du projet proposé, 80% des collègues ayant reçu un avis Satisfaisant, ce qui n'est pas représentatif des compétences professionnelles des collègues. Le point Hors Classe a donc été retiré de l'ordre du jour et reporté à début juillet. Cependant, le projet des promotions travaillé par l'administration, non discuté en CAPD, a été tout de même publié sur I-prof le 27 juin par erreur. Cette publication a créé un vif émoi dans la profession.

Le projet n'ayant pas évolué, les 3 organisations syndicales représentatives ont alors demandé et obtenu une audience auprès de l'IA DASEN pour lui exposer les problèmes, le 29 juin. L'IA DASEN a accepté de revoir le projet et la CAPD a donc été reportée au 28 août.

En juillet, le SNUipp FSU 54 a envoyé une analyse précise du projet initial à l'IA-DASEN et en copie à tous les IEN, en proposant une remise à plat du projet. Le SNUipp a prouvé l'inégalité de traitement, en montrant notamment que l'avis EXCELLENT posé par l'IA-DASEN pour de nombreux collègues du 10^{ème} échelon pénalisait de nombreux collègues du 11^{ème} échelon ainsi que les anciens instituteurs intégrés par liste d'aptitude.

Le SNUipp a demandé une plus grande lisibilité de l'avis de l'IEN et de l'IA, en corrélation avec la dernière note pédagogique connue.

Enfin, l'IA-DASEN a suivi la proposition du SNUipp et a émis un avis EXCELLENT à tous les collègues au 11^{ème} échelon ayant un avis Satisfaisant ou Très satisfaisant et une note supérieure à 16. Malgré l'insistance des élus SNUipp, l'IA-DASEN a refusé de reconsidérer les avis « A CONSOLIDER » des collègues au 11^{ème} échelon. Le SNUipp FSU 54 a demandé que les collègues concernés par un avis « A consolider » soient reçus en entretien par leur IEN pour que celui-ci justifie son appréciation.

Sur les 1180 promouvables à la Hors Classe, le contingent autorise 153 promotions :

Les 153 promus à la Hors Classe sont :

- 148 collègues au 11^{ème} échelon (sur 161 promouvables au 11^{ème} échelon)
- 1 collègue au 10^{ème} échelon (responsable du SE-UNSA), promotion obtenue par l'application du texte qui donne compensation aux responsables syndicaux déchargés à plus de 70%. Pour information, au SNUipp, aucun militant ne bénéficie d'une telle quotité de décharge hormis les responsables nationaux.
- enfin pour atteindre le contingent de 153 : 4 collègues au 10^{ème} échelon (ex instit intégrés PE par liste d'aptitude) et ayant plus de 34 ans d'AGS ont été promus. Ce dernier choix est la proposition faite par l'IA-DASEN.

Les votes de la CAPD :

A la demande du SNUipp FSU 54 le vote a été dissocié.

Vote sur les 148 promus au 11^{ème} échelon :

POUR : SNUipp – SGEN

CONTRE : SE.

Le SNUipp FSU 54 se félicite que la logique de la progressivité de carrière soit valorisée et que le mérite et l'arbitraire n'aient pas été les critères déterminants.

Vote sur les 4 promus ex-instit :

ABSTENTION : toutes organisations syndicales.

Le SNUipp FSU 54 s'est abstenu, préférant laisser la responsabilité de ce choix à la DASEN.

Et l'an prochain ?

Pour la prochaine campagne Hors Classe (2019), les règles vont forcément évoluer. Le vivier des collègues au 11^{ème} échelon sera du coup très faible, et les futurs promus à la HC seront pris parmi les collègues au 10^{ème} échelon. Mais l'avis émis par l'IEN cette année est censé être pérenne ! Le SNUipp s'y oppose fortement et a demandé la tenue d'un groupe de travail préparatoire aux futures CAPD Hors Classe. Nationalement, le SNUipp intervient en ce sens également auprès du ministère. L'avis émis par l'IEN devra également tenir compte de critères établis et compréhensibles.

L'objectif à atteindre est que chacun puisse accéder à la Hors Classe avec un déroulement de carrière progressif. Pour le SNUipp FSU, l'ancienneté doit primer et chacun doit avancer au même rythme.

SNUipp - FSU

Pour information, voici les avis émis cette année en fonction de la note pédagogique aux enseignants du 11^{ème} échelon :

Appréciation émise par l'IEN et corrélation avec la dernière note pédagogique.

Périmètre = les 161 collègues au 11ème échelon promouvables à la HC 2018

Note pédagogique	Avis TRES SATISFAISANT Nombre de personnes concernées	Avis SATISFAISANT Nombre de personnes concernées	Avis A CONSOLIDER Nombre de personnes concernées
13.5			1
14	1		
15		1	
16.0			1
16,5		1	
17		1	1
17.25			1
17,5		6	2
18,00		10	2
18,25	1	4	
18,50	4	32	1
18,75	0	7	1
19,00	8	9	
19,25	4	2	
19,50	16	28	
19,75	2	5	
20,00	6	1	
total	42	107	10

Précision : 2 collègues ne disposent pas d'avis (détachement) et sont pénalisés

Avis IA-DASEN

	41 avis excellent 1 avis TS	105 avis excellent 2 avis satisfaisant	10 avis A Consolider
--	--------------------------------	---	----------------------

Lecture : parmi les 42 personnes ayant un avis TS de leur IEN, 41 ont eu un avis excellent de l'IA et 1 a eu un avis TS

Remarque :

A note équivalente, l'avis de l'IEN est différent.

Pour une note équivalente, 3 avis différents ont été émis... (lire par exemple à 18.5)

Pour l'avis A Consolider, les notes s'échelonnent de 13.5 à 18.75

Pour l'avis Satisfaisant, les notes s'échelonnent de 15 à 20

Pour l'avis TS, les notes s'échelonnent de 14 à 20.

N'hésitez pas à contacter votre IEN pour connaître les raisons de l'avis émis. Seul l'avis de l'IEN est consultable sur I prof. Demander également à connaître l'avis émis par l'IA-DASEN qui ne figure pas sur votre I-Prof.